



Waziers, vendredi 8 avril 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01804

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Arrêté préfectoral n°101/2022

Manifestation nautique et activités nautiques**Pardon de la batellerie****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 01/05/2022 de 10:00 à 18:00

- o Scarpe, dérivation de la Scarpe autour de Douai
entre les pk 29,910 et pk 29,970 - Rive gauche

Commentaire :

l'autorisation sollicitée par M. SIPIETER Yvon, Président de l'association de la batellerie de Douai afin d'organiser dans le cadre de la manifestation nautique dénommée «Pardon de la batellerie» le 1^{er} mai 2022 de 10h00 à 18h00 du PK 29.910 au PK 29.970 en rive gauche sur le canal de la dérivation de la Scarpe dans le département du Nord sur la commune de Douai - Dorignies est accordée.

Il n'y a pas d'interruption de la navigation. Toutefois, les usagers de la voie d'eau doivent exercer une simple vigilance à l'approche de la manifestation.

l'organisateur devra se conformer strictement aux ordres des agents du service gestionnaire de la voie d'eau.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale.

Service(s) à contacter :

UTI Deûle-Scarpe, 16, route de Tournai, 59119 WAZIERS
Tél : 03 27 95 82 50 - Fax : 03 27 95 82 51

Date limite d'affichage :

02/05/2022

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Ali MEZDOUR